Extension de Garantie Véhicule d'Occasion
"EGVO PREMIUM" Peugeot Occasions du Lion
Bulletin de souscription au comptant

Exemplaire CIRANO

Code produit (selon type de véhicule) : **VEC09, VEC10 ou VEC11**

joindre le chèque de règlement au bulletin d'adhésion et à adresser à CIRANO :
500 avenue du 14 juillet 1789 - 80048 Amiens cedex 1
N° vert : **0800 970 204**

L'Extension de Garantie VO Premium dénommée ci-après "EGVO Premium" est présentée par CREDIPAR pour le compte de Covéa Fleet, et d'Assurima aux acquéreurs d'un véhicule particulier bénéficiant d'une garantie Premium "Peugeot Occasions du Lion".

SOUSCRIPTEUR

Qualité : ❒ M ❒ Mme ❒ Mle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : |_|_|_|_|_|

Ville : .....

POINT DE VENTE

Nom du point de vente, vendeur du véhicule

.....

.....

RÉFÉRENCE DU VÉHICULE À GARANTIR

A remplir très soigneusement. C'est sous ces numéros que la garantie sera connue.

Marque : ..... Modèle : ..... Type : .....

Immatriculation : ..... N° de châssis complet : .....

N° de bon de commande **ODL** : D |_|_| |_|_|_|_|_|_|_| Date de 1ère mise en circulation : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Kilométrage compteur à la date d'achat : |_|_|_|_|_|_| km Date de livraison(*) |_|_|_|_|_|_|_|_|

* (début de la garantie Occasions du Lion Premium) : *La date vous sera précisée sur la carte de garantie qui vous sera adressée sous 2 mois à compter de la livraison du véhicule, si vous ne la recevez pas dans ce délai, veuillez contacter Cirano au 09 70 80 90 56.*

Le contrat EGVO Premium a pour objet de faire bénéficier le véhicule, **pour un roulage kilométrique illimité** :
- d'une Garantie Panne qui est la prolongation de la garantie du point de vente "Occasions Du Lion Premium" et qui couvre le coût de réparations du véhicule (pièces et main d'œuvre suivant le barème constructeur) nécessitées par la défaillance d'un organe ou d'une pièce (Chapitres I et II des Conditions Générales),
- d'une Garantie Assistance Routière (Chapitre I et III des Conditions Générales),
NOTA : la présente prestation ne couvre pas les conséquences dommageables au véhicule suite à accident, collision, vol, incendie, quelle qu'en soit la cause.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'EGVO ODL PREMIUM

ART. 1 - CONDITIONS DE SOUSCRIPTION : 1.1 Etre une personne physique et avoir acquis un véhicule d'occasion, de moins de 3,5 T, bénéficiant de la garantie PREMIUM "Occasions Du Lion" du point de vente. **1.2** A sa date d'acquisition, le véhicule doit avoir un **kilométrage inférieur ou égal à 130 000 km** et son âge doit être **au maximum de 6 ans (72 mois)** à compter de sa date de1ère immatriculation. **1.3** Le véhicule doit être destiné à un usage privé : trajets domicile-travail, promenades. **Les usages professionnels sont exclus**.

ART. 2 - PRISE D'EFFET, DURÉE ET CESSIBILITE : 2.1 - La souscription à l'offre devra être effectuée, au plus tard, le jour de la livraison du Véhicule. **2.2** La prestation EGVO Premium prend effet à compter du jour suivant l'expiration de la garantie ODL du point de vente, en fonction de la durée de la garantie initiale du point de vente. **2.3** A partir de cette date, l'Extension de Garantie EGVO Premium s'applique pour une durée supplémentaire de 12, 24, 36, 48 ou 60 mois selon le choix effectué. **2.4 La prestation EGVO Premium cesse automatiquement au terme de la durée initialement prévue. 2.5 En cas de revente du véhicule, la garantie est cessible** à la condition que le nouveau propriétaire adresse au gestionnaire Cirano une demande reprenant ses coordonnées et indiquant le kilométrage du véhicule au moment de la cession, ainsi qu'une copie du carnet d'entretien (ou les copies des factures de révision) attestant du suivi régulier de l'entretien du véhicule, accompagné d'un chèque de 25 €.

ART. 3 - CONDITIONS D'APPLICATION : 3.1 Le contrat EGVO Premium s'applique à condition d'une part, que les préconisations d'entretien du véhicule spécifiées dans le carnet d'entretien "Occasions Du Lion" soient respectées (à +/- 2 000 km), et d'autre part, que le véhicule ait été réparé par le vendeur ou un réparateur agréé. Le souscripteur justifiera de l'entretien du véhicule, en conformité avec les préconisations du constructeur par le biais du carnet d'entretien et des factures acquittées (chapitre I art 5.1 des Conditions Générales). **3.2** Le véhicule doit être destiné à un **usage privé**. Pour la prise en charge d'un sinistre, une copie des conditions particulières de votre contrat d'assurance automobile, précisant que le véhicule concerné est assuré pour promenade / trajet domicile-travail peut vous être demandée (chapitre I art 4 et 5.1 des Conditions Générales). **3.3 Pour le souscripteur de l'EGVO, le roulage est illimité.**

ART. 4 - TARIFICATION : La cotisation unique de l'EGVO ODL Premium, qui est payable par chèque, est fonction de la durée choisie et de la famille modèle du véhicule, selon le tableau ci-dessous :

EGVO ODL PREMIUM	**Cotisation TTC en fonction de la durée**				
Famille de modèle de Véhicule d'Occasion	**+12 mois**	**+24 mois**	**+36 mois**	**+48 mois**	**+60 mois**
107, 206+, 207, 208, 1007, C3, DS3 ou modèle équivalent	576 €	864 €	1 152 €	1 440 €	1 728 €
autres modèles	672 €	1 008 €	1 344 €	1 680 €	2 016 €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le chèque de règlement, libellé à l'ordre de Cirano, est à joindre au bulletin de souscription. A l'encaissement de ce chèque, votre souscription sera prise en compte et vous recevrez votre carte de garantie.

En cas de perte totale du véhicule ainsi qu'en cas de cessation anticipée de l'EGVO ODL Premium, si aucune intervention n'a été prise en charge au titre du présent contrat sur cette période, il vous sera remboursé la totalité de la prime si la perte intervient pendant la période de garantie du point de vente ; dans le cas où l'évènement survviendrait au delà de la période couverte par la garantie du point de vente, le montant du remboursement sera calculé au prorata temporis en prenant en

Réf. 093/11 - 04/2015